



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20260401-2026-034-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2026  
Date de réception préfecture : 07/04/2026

PUBLIE LE 01 AVR. 2026

N°2026-034

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 21 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars à 09 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) - DÉSIGNATION À SCRUTIN DE LISTE DE CINQ MEMBRES TITULAIRES ET DE CINQ MEMBRES SUPPLÉANTS REPRÉSENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL

**Rapporteur** : M. Laurent JEANNE

**Direction et Service** : D3AJD - Direction des Assemblées, des Assurances, des Affaires Domaniales et Juridiques/Pôles Affaires Juridiques et Travaux des Assemblées

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, Aurore THIROUX, Michel DUVAUDIER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Saphir AKKOUCHE, Christine ARRON, Patrice LATRONCHE, Sabrina ABCHICHE, Grégory GOUPIL, Asma ASHRAF, Yohann PICOT, Céline THEOPHILE, Léon NGANDE, Odile LE THIES, Wilfrid BASTIN, Sophie AMAR, Philippe DUBUS, Martine SANZ, Henrique RIBEIRO, Caroline BOICHOT, Philippe LHOSTE, Geneviève CARPE, David SLIMOVICI, Cristina DE OLIVEIRA, Thomas SZOLLOSI, Delphine BERTRAND, Yannick BANTSIMBA, Isabel CIPRIANO, Jean-Claude FORHAN, Tatiana SAUSSEREAU, Xavier ANCIAUX, Anna-Maria ANTONIE, Arif HIRIDJEE, Inès CASTELLAR, Alain MESNAGER, Isabelle DEISS, Bernard GAUDIERE, Jacqueline BENAHMED, Julien LEGER, Caroline ADOMO, Mamadou SY, Rosalie MORGADO, Matthieu LAMOTTE, Charlotte MALEK, Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Zohra KASSOU, Fily KEITA GASSAMA, Thierry GUINTRAND, Teresa GARCIA.

**Secrétaire de séance** : Mme BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 49

Nombre de procurations : 0

Nombre de votant(e)s : 49

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 à L.1411-19 ;

**Vu** notamment l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la composition et aux modalités de désignation de la commission de délégation de service public ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

### **Considérant ce qui suit :**

La commission de délégation de service public, présidée par le maire ou son représentant, est chargée d'examiner les candidatures et les offres dans le cadre des procédures de délégation de service public ;

Pour les communes de plus de 3 500 habitants, cette commission comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal ;

Ces membres sont élus au scrutin de liste, selon les règles de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Conformément aux dispositions applicables, lorsque qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire ;

Il appartient dès lors au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au sein de ladite commission.

**Après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1 : DIT** que sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, en qualité de membres titulaires et suppléants pour représenter à titre permanent (dans les conditions indiquées à l'article 2) le Conseil municipal au sein de la commission de délégation de service public :

<u>En qualité de membres titulaires :</u>	<u>En qualité de membres suppléants :</u>
- Christine ARRON	- Isabelle DEISS
- Alain MESNAGER	- Patrice LATRONCHE
- Grégory GOUPIL	- Michel DUVAUDIER
- Odile LE THIES	- Yannick BATSIMBA
- Zohra KASSOU	- Matthieu LAMOTTE

**ARTICLE 2 : PRÉCISE** que la commission de délégation de service public désignée à l'article précédent sera, sauf renouvellement intégral auquel il conviendrait de procéder, permanente pour toute la durée du mandat du présent conseil municipal et, sous réserve des dispositions spécifiques de désignation des jurys de concours prévues dans le code de la commande publique, compétente pour toute procédure de passation d'un contrat de la commande publique qui, aux termes dudit code, requerrait son intervention.

**Résultats :** 1 tour de scrutin.

**Liste de candidats :** 3.

**Sièges à attribuer :** 5 (titulaires) et 5 (suppléants).

**Ne participe pas au vote :** 0.

**Nombre de votants :** 49.

**Bulletin blancs ou nuls :** 0.

**Suffrage exprimés :** 49.

**Quotient électoral :** 9,80.

Liste conduite par Chrisitne ARRON → 38 voix = 4 sièges,  
Liste conduite par Zohra KASSOU → 8 voix = 1 siège,  
Liste conduite par Fily KEITA GASSAMA → 3 voix = 0 siège.

**M. Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance  
Mme Jacqueline BENAHMED

